

INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES 2022-2023

Joindre les photocopies des documents suivants

- Le carnet de santé (vaccination à jour DTP) ;
- Une attestation du quotient familial ;
- Une attestation d'assurance extra-scolaire (2022-2023) ;
- Pour les parents séparés ou divorcés, l'extrait de la décision judiciaire (concernant la garde de l'enfant) ;

LA FACTURATION MENSUELLE

Tarifs

- Le périscolaire du matin 1,85 € par jour de présence
- La restauration scolaire Joigny 3,10 € par repas / hors Joigny 3,70 € par repas
- Le périscolaire du soir tarif à l'heure en fonction du quotient familial

Tranche 1 0 à 299 €	Tranche 2 300 à 399 €	Tranche 3 400 à 499 €	Tranche 4 500 à 670 €	Tranche 5 671 à 699 €	Tranche 6 700 à 799 €	Tranche 7 800 à 999 €	Tranche 8 1000 € et +
0,35 €	0,45 €	0,55 €	0,65 €	1,10 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €

- Les mercredis et vacances scolaires tarification en fonction du quotient familial

Quotient familial	Enfants domiciliés à Joigny						Enfants domiciliés dans une commune extérieure			
	Journée avec repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas	Quotient familial	Journée avec repas	Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée sans repas	Demi-journée sans repas
0 - 499	3€	2€	1,50€	0 - 499	4€	3€	2,50€			
500 - 680	4,50€	3,50€	3€	500 - 680	5,50€	4,50€	4€			
681 - 799	6,00€	5€	4€	681 - 799	7€	6€	5€			
800 - 1229	7,50€	6,50€	5€	800 - 1229	8,50€	7,50€	6€			
1230 et +	11€	9,50€	8€	1230 et +	13€	12€	10€			

Les tarifs des accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires, fonctionnent à la journée, à la demi-journée avec ou sans repas, à la semaine, ou bien à l'année.

Où et comment régler vos factures :

- Après du service éducation par chèque ou en espèces ;
- Une boîte aux lettres est disponible à l'accueil de la mairie ;
- Par courrier en adressant votre chèque à l'ordre « règle recette périscolaire » accompagné du coupon détachable, à l'adresse suivante : *Mairie de Joigny - Service scolaire - 3 Quai du 1^{er} Dragons 89300* ;
- En ligne (paiement sécurisé) à partir du site internet de la ville de Joigny dans votre espace personnel accompagné de votre clé espace citoyen à demander auprès du service scolaire : <https://www.espace-citoyens.net/espace-citoyens/> ;
- En prélèvement automatique, demande de prélèvement auprès du service scolaire.



L'ENFANT

Nom : Prénoms :
 Né(e) le : À : Sexe : M F
 Adresse :
 Code postal : Ville :

L'ÉCOLE

École fréquentée : Classe (à la rentrée 2022-2023) :

LES RESPONSABLES LÉGAUX

Responsable légal 1

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. domicile : Tél. portable : Tél. travail :
 Mail :

Responsable légal 2

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. domicile : Tél. portable : Tél. travail :
 Mail :

En cas de séparation des parents, précisez si la garde est alternée : OUI NON

Régime : CAF MSA Autre : N° allocataire :
 Quotient familial :

LES PERSONNES MAJEURES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER L'ENFANT (autre que les parents)

Nom : Prénom :
 Lien avec l'enfant : Téléphone :
 Nom : Prénom :
 Lien avec l'enfant : Téléphone :

Attention : vous déchargez la ville de Joigny de toute responsabilité après la remise de votre enfant à l'une des personnes majeures ci-dessus.

FICHE SANITAIRE

VACCINATIONS

(Se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

Indiquez les dates des derniers rappels

VACCIN OBLIGATOIRE	VACCINS RECOMMANDÉS	DT Polio	Hépatite B	ROR	Coqueluche	BCG
--------------------	---------------------	----------	------------	-----	------------	-----

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Votre enfant suit-il un traitement médical ? OUI NON

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

VOTRE ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Rubéole			Varicelle		Oreillons	
Coqueluche			Rougeole		Scarlatine	
Orte			Angine		Rhumatisme articulaire aigu	
ALLERGIES :						
	OUI	NON		OUI	NON	
Asthme			Médicamenteuse			
Alimentaire			Autre			

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, à signaler) :

Indiquez les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, opérations, hospitalisations, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est-il mis en place ? OUI NON

Votre enfant porte-t-il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc. ?

Précisez :

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à Le Signature

INSCRIPTIONS PERISCOLAIRES OCCASIONNELLES

Les méthodes :

- Via le portail famille en ligne (je n'ai pas mes codes d'accès, je contacte la mairie à scolaire@ville-jougny.fr) ou par téléphone au 03 68 33 92 25)
- Concernant le centre de loisirs, les réservations se font par mail « centre.loisirs@ville-jougny.fr » ou par téléphone au 07 85 34 10 21.

LE PÉRISCOLAIRE DU MATIN (*tarifs en dernière page*)

Réservation : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI ou OCCASIONNELLE

LA RESTAURATION SCOLAIRE (**tarifs en dernière page*)

Réservation : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI ou OCCASIONNELLE

Régimes : STANDARD SANS PORC SANS VIANDE

LE PÉRISCOLAIRE DU SOIR (**tarifs en dernière page*)

Réservation : LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI ou OCCASIONNELLE

LE MERCREDI ET LES VACANCES (*Précisez les jours de réservations 48h avant.*)

MERCREDI VACANCES SCOLAIRE

AUTORISATIONS DIVERSES

J'autorise mon enfant à rentrer seul (à partir de 6 ans) : OUI NON

J'autorise la municipalité :

- À prendre des photos ou films de mon enfant dans le cadre des activités périscolaires et à les diffuser (expositions, journaux internes, presse locale, site de la ville, page Facebook de la ville...) OUI NON
- À transporter mon enfant en bus, minibus et car : OUI NON
- À accéder à mon quotient familial sur le site « Mon partenaire CAF » : OUI NON

Je soussigné(e) responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à Le Signature

La ville de Jougny, responsable du traitement des données contenues dans ce formulaire, vous informe que ce traitement correspond à une mission d'intérêt public au regard de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les données recueillies sont nécessaires à l'inscription de votre enfant à la restauration scolaire et/ou aux activités périscolaires de la ville de Jougny. Elles sont destinées aux personnes chargées de l'enregistrement de l'inscription et de la gestion de tout exercice de ces droits peut s'exercer sur simple demande soit par mail à mairie@ville-jougny.fr soit par courrier postal en adressant à l'adresse suivante : Mairie de la Haute - Hôtel de ville - BP 210 - 69305 Jougny cedex. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin :

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/> ou contacter le responsable de la Protection des Données de la collectivité : <https://www.ajg54.fr/tdo/rgpd.aspx>

Vos droits :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés ainsi qu'aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez :

- * du droit à la portabilité de vos données ;
- * du droit à la limitation d'un traitement vous concernant ;
- * du droit, pour motifs légitimes de votre opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

Le fait de exercer de ces droits peut s'exercer sur simple demande soit par mail à mairie@ville-jougny.fr soit par courrier postal en adressant à l'adresse suivante : Mairie de la Haute - Hôtel de ville - BP 210 - 69305 Jougny cedex. Un justificatif d'identité sera requis pour toute demande d'exercice de droit.

Pour aller plus loin :

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/> ou contacter le responsable de la Protection des Données de la collectivité : <https://www.ajg54.fr/tdo/rgpd.aspx>